

portant ratification de l'Avenant n°1  
signé le 14 janvier 1975 à la Convention  
d'Etablissement entre la République du  
Dahomey et la Société SHELL DAHOMENNE  
de Recherches et d'Exploitation, signée  
le 4 mai 1971 et relative aux opérations  
de Recherches Pétrolières.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU l'Ordonnance n°71-17/CP/MFPMT du 22 mai 1971 portant ratification  
de la Convention d'Etablissement entre la République du Dahomey et  
la Société Shell Dahoméenne de Recherches et d'Exploitation, signée  
le 4 mai 1971 et relative aux opérations de recherches pétrolières ;  
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974 portant formation du Gouverne-  
ment et le Décret n°75-26 du 29 janvier 1975 qui l'a modifié ;  
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions  
des membres du Gouvernement ;  
VU le Décret n°71-81/CP/MFPMT du 3 mai 1971, portant autorisation person-  
nelle minière à la Société SHELL DAHOREX pour les opérations pétro-  
lières ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

O R D O N N E :

Article 1er. - Est ratifié l'Avenant N°1 à la Convention d'Etablissement de SHELL  
DAHOREX du 4 mai 1971, signé le 14 janvier 1975.

Article 2. - La présente ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat./-

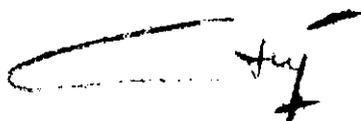
Fait à COTONOU, le 20 Février 1975

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie, du  
Commerce et du Tourisme,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS: PR 8 - CS 6 - SGG 4 - CNR 4 -  
MICT 6 - Ministères 12 - Dtion Mine+DTP 4 -  
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chano.-JORD 6 -  
DGP-DGAJL-INSAE 5 - Sté Shell 2 - Ch.Com.4  
SPD 2 -

  
Capitaine André ATCHADE